



## Congé, maternité et indemnités gérante non rémunérée

-----  
Par St1ef

Bonjour,

Nous sommes 2 co-gérants non rémunérés (à 50% chacun) au sein d'une SARL créée en janvier 2020 (début d'activité en juillet 2020). Je suis actuellement enceinte de 6mois, et n'ai pas réussi à obtenir d'information claire concernant le congé maternité et les indemnités possibles. L'assurance maladie m'a demandé mes anciens bulletins de salaires et une attestation de non rémunération (j'ai démissionné de mon précédent emploi en janvier 2020), mais je n'ai pas de nouvelles depuis. Savez vous comment cela se passe dans mon cas ?

Cordialement,  
Stéphanie G.